

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 19 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR :

Tarifs municipaux

Restaurant scolaire et garderie périscolaire

Restaurant scolaire

Le prix facturé aux familles est actuellement de 4,19 €. Il est proposé une augmentation de 3%

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, pour l'année 2026/2027 les tarifs suivants :

- Repas enfant : 4,30 €
- Repas adulte, mangeant avec les enfants : 5,35 €
- Repas adulte en dehors de la salle de restaurant : 8 €

Garderie périscolaire

Pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs suivants sont votés à l'unanimité avec une augmentation de 3% pour chaque tranche :

- Quotient familial de 0 à 600 : 2,60 € de l'heure
- Quotient familial de 601 à 1000 : 2,70 € de l'heure
- Quotient familial au-delà de 1000 : 2,80 € de l'heure

Cimetière

Les tarifs des concessions et case de columbarium restent inchangés

Il est rappelé que les concessions sont vendues pour 30 ans.

- Concession simple : 110 € / m²
- Concession double : 110 € / m²
- Concession simple avec caveau : 2 120 €
- Concession double avec caveau : 3 115 €
- Case de columbarium pour 15 ans : 500 €
- Case de columbarium pour 30 ans : 800 €
- Plaque pour columbarium : 30 €
- Dispersion des cendres – jardin du souvenir : 50 €
- Plaque pour jardin du souvenir : 30 €

Dans le cadre de l'éventuelle installation de nouveaux caveaux, les tarifs des concessions avec caveau pourront évoluer.

Salle du presbytère

- Activités organisées par les associations du village : 15 € la demi-journée ou 4,10 € de l'heure
- Activités organisées par des associations extérieures au village : 12,00 € de l'heure
- Location avec repas, le midi uniquement, pour un particulier du village, jusqu'à 22 h : 80 €
- Location avec repas, le midi uniquement, pour un particulier extérieur au village, jusqu'à 22 h : 120 € (11 voix pour, 1 abstention, 2 voix pour un tarif à 140 €)
- Associations hors village pour formation : 50 € la demi-journée
- Location pour vin d'honneur, verre de l'amitié : 50 €
- Caution : 300 €

Le ménage de la salle doit être fait par le locataire lors de chaque location

La salle est mise à disposition gratuitement pour les réunions des associations du village.

Salle Laÿs

- Associations du village : participation aux frais de fonctionnement : 4,10 € de l'heure ou 32 € la journée

- Associations hors village : participation aux frais de fonctionnement : 12 € de l'heure
Le tarif de location de la salle Laÿs sera revu à l'automne pour la saison 2026-2027

Salle des fêtes

La commission a commencé à travailler sur les tarifs et le règlement, certains éléments devant être affinés, le vote des tarifs et le règlement de location de la salle sont reportés.

Maison Marguerite

Le mandat de vente avec l'agence immobilière ayant été signé par l'ancien Maire, il est nécessaire de faire un nouveau mandat de vente. Le conseil donne son accord et décide (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) de mettre le prix de vente à 120 000 €.

Règlement et projet pédagogique de la garderie périscolaire

Suite à un contrôle des services de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse une aide à la commune pour la garderie périscolaire, il a été demandé à la commune de remettre à jour le règlement et le projet pédagogique de la garderie.

La commission services municipaux a travaillé sur ces documents qui ont été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Une modification est apportée sur le règlement quant aux jours d'inscriptions pour la garderie périscolaire qui seront :

- Le lundi pour inscrire, ou désinscrire, les enfants à la garderie du jeudi et du vendredi suivant
- Le jeudi pour inscrire, ou désinscrire, les enfants à la garderie du lundi et du mardi suivant

Après ces modifications, les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

Avenants au marché de la salle des fêtes

Il est demandé au conseil municipal l'approbation de deux avenants pour les lots suivants :

- Lot 6 – Métallerie : avenant de 2 515,50 € TTC pour l'installation d'un portail coulissant entre les jeux de boules et la salle
- Lot 8 – Faux plafond – Peinture : avenant de 4 457,34 € TTC pour diverses modifications sur ce lot

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces avenants.

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est pour la chaufferie de la salle Laÿs

Dans le cadre des travaux du changement de chaudière à la Salle Laÿs, il est proposé de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est. Cette aide pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier.

Terrain Chemin de la Fenotte

Le chemin d'accès d'une maison Chemin de la Fenotte se situe en partie sur le domaine privé des propriétaires de la maison, le chemin initial étant en angle droit, il ne permettait pas l'accès à la maison.

Afin de régulariser la situation, un acte administratif doit être passé avec les propriétaires du terrain pour une parcelle de 67 m².

Délégation au Maire des demandes d'urbanisme - complément

Le conseil municipal a donné, par délibération du 30 mars 2026, délégation au Maire pour déposer les demandes d'urbanisme. Le service de contrôle de légalité de la Préfecture demande des précisions quant aux demandes pouvant être déposées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de compléter cette délibération en indiquant que le Maire est autorisé à déposer les demandes d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration de travaux pour les Etablissements Recevant du Public (accessibilité et sécurité)
- Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel

Commission d'appel d'offres

Suite à une remarque du service de contrôle de légalité de la Préfecture, le conseil municipal désigne la commission d'appel d'offres comme suit :

- Président : Philippe Fayolle
- Membres titulaires : Agathe Reynaud, Christophe Ferrier, André Michel
- Membres suppléants : Nathalie Standaert, Amélie Quintin, Marie-Claire Garin

Avenant à la convention de groupement d'achat d'énergies signée avec le SIEL

La commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire (SIEL) notamment pour l'achat groupé d'électricité et de granulés bois pour lequel une convention a été passée. Un avenant à cette convention doit être signé afin d'intégrer les éléments suivants :

- La tarification du groupement d'achat d'énergies est votée au comité de décembre et fait donc partie intégrante du tableau des contributions ;
- La création d'un groupement d'effacement électrique donnant la possibilité aux adhérents d'en bénéficier

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

Convention de transfert de compétence Assainissement à la Communauté de Communes de Forez-Est

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes, il est nécessaire des signer une convention pour acter :

- le transfert des résultats 2025 du budget assainissement,
- le transfert du matériel dédié à l'entretien de la station d'épuration
- le transfert des emprunts et des subventions liés aux travaux d'assainissement
- la gestion des non-valeurs et titres d'assainissement annulés

Modification de la télégestion de la salle Laÿs

Un système de télégestion avait été mis en place pour le chauffage de la salle Laÿs avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire (SIEL). Le système de chauffage étant modifié, une adaptation de cette télégestion doit être faite. L'estimation faite pour ces modifications était d'environ 5 000 € HT, mais sera finalement de 1 090 € HT avec une contribution annuelle prévue de 225 €. Afin de valider la modification de la télégestion, une convention doit être signée.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec 13 voix pour et 1 abstention

Compte-rendu des commissions

Commission Travaux

Ancien presbytère : les travaux de rénovation de la salle de bain de l'appartement du rez-de-chaussée sont terminés. La ventilation et un radiateur ont également été changés. Un devis va être demandé pour le nettoyage de ce logement après travaux.

Un devis va être demandé pour le rafraîchissement des parties communes du bâtiment, sans que les travaux soient prévus pour l'instant.

Quelques retouches ont été fait dans l'appartement du 1^{er} étage auparavant occupé par Paul Bonhomme.

Salle Laÿs : le maçon a terminé, la chaudière a été livrée et doit être installée semaine 25.

Salle des fêtes : le parquet est posé et verni. Dans la semaine à venir : finition des trappes de désenfumage, finition du plafond, peinture et électricité. Semaine suivante : dernier habillage et installation de l'escalier de la scène.

La réception des travaux est prévue pour fin juillet, location à prévoir pour octobre.

Plusieurs chiffrages ont été fait pour le matériel de cuisine : étuve, piano 3 feux gaz, plonge, armoire frigo, hotte, meuble plan de travail. Les devis des différents prestataires retenus vont être signés pour un coût total de 13 751 € TTC.

Local maison Marguerite : les matériaux pour l'aménagement ont été commandés à la SAGRA. En attente de livraison.

Commission Finances

Rencontre avec M. Fabrice BERNARD, conseiller aux décideurs locaux de la direction des finances, le lundi 29 juin à 9h.

La taxe sur les logements vacants sera évoquée lors du prochain conseil municipal.

Commission Services municipaux

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 09 juin. L'effectif pour la rentrée scolaire 2026 est de 49 enfants (21 élèves en maternelle, 15 en CP CE1 CE2, et 13 en CM1 CM2). La maîtresse des CP CE1 et CE2 est actuellement en arrêt de travail qui sera suivi d'un congé maternité jusqu'en janvier 2027.

La kermesse de l'école se fera en partie à la salle Laÿs pour le spectacle des enfants.

Quelques petits travaux sont à prévoir : arbres à élaguer, voir pour rehausser le lave-vaisselle de la cantine.

Commission Communication - Cadre de vie - Fleurissement

Conseil municipal des enfants : Les candidatures vont être lancées pour une élection en octobre.

Marché : un règlement doit être élaboré pour le marché du vendredi

Communication : une Info Godelonne sera distribuée au mois de juillet avec un point sur les différents travaux, quelques rappels de la réglementation (brûlage des déchets, nuisances sonores,...), des infos diverses (déchets, marché cet été, fermeture mairie,...) et un calendrier des manifestations de la fin d'année.

Fleurissement : réunion le jeudi 25 juin à 17h30

Commission Urbanisme

La commission se réunira le 29 juin à 20h.

Commission Actions Sociales

La commission se réunira le 10 juillet à 17h30.

Questions diverses

- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2027 au 20 février 2027. La commune devra recruter deux agents recenseurs. Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie.
- La commune est placée en vigilance canicule Orange depuis ce vendredi 19 juin 12h. Une liste des personnes vulnérables est établie. Ces personnes seront contactées régulièrement pour vérifier que tout va bien.
- SIEMLY : suite aux élections, Bernard Chaverot a été reconduit en tant que Président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier. Le budget 2026 a été présenté et modifié par décision modificative. Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable a été voté et sera présenté lors de prochaine réunion de conseil municipal.
- **Merci aux marcheurs pour avoir débroussailler environ 5km de chemins balisés.**
- La maison médicale va prochainement être en travaux. Il est demandé à la commune si des locaux seraient disponibles pour accueillir des praticiens (diététicienne, ostéopathe, orthophoniste). Un rendez-vous va être pris pour connaître les besoins exacts et voir les possibilités sur la commune.
- Un logement est disponible au premier étage du bâtiment de l'ancien presbytère.

Prochaine réunion de conseil municipal le 06 juillet à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Liste des délibérations

1° - Fixation des tarifs des services périscolaires

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de garderie périscolaire et du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026/2027

2° - Tarif de location de la salle du presbytère

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle du presbytère à compter du 1^{er} juillet 2026

3° - Autorisation donné au Maire pour mandat de vente de la maison Marguerite

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à donner mandat à Sandrine Pétronin pour la vente de la Maison Marguerite

4° - Approbation du règlement de la garderie périscolaire

Le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau règlement de la garderie périscolaire

5° - Approbation du projet pédagogique de la garderie périscolaire

Le conseil municipal vote à l'unanimité le projet pédagogique de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2026/2027

6° - Avenant au marché de travaux de la salle des fêtes

Le conseil municipal vote à l'unanimité les avenants pour les lots 6 – métallerie et 8 – peinture faux plafond.

7° - Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le conseil municipal vote à l'unanimité une demande de fonds de concours pour les travaux de la chaufferie de la salle Laÿs

8° - Terrain chemin de la Fenotte

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'acte administratif permettant la régularisation de terrain Chemin de la Fenotte

9° - Délégation au Maire pour les demandes d'urbanisme - Complément

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à déposer au nom de la commune les demandes de déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration de travaux pour les Etablissements Recevant du Public (accessibilité et sécurité) et certificat d'urbanisme d'information et opérationnel

10° - Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres

11° - Avenant à la convention relative au groupement d'achat d'énergies du SIEL

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention relative au groupement d'achat d'énergies du SIEL

12° - Convention relative au transfert de compétence assainissement avec la Communauté de Communes de Forez-Est

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention relative au transfert de compétence assainissement avec la Communauté de Communes de Forez-Est

13° - Télégestion de la salle Laÿs

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la nouvelle convention relative à la télégestion de la chaudière de la salle Laÿs